
LA GAZETTE DE L'UGOH

BULLETIN N° 13



WWW.UGOH.FR



AVRIL 2026

SAINT-CLEMENT-SOUS-PRADELLES (Haute-Loire) : nos aïeux DANCETTE.

Implexe et Droit canonique. Recensements. Conditions d'une rencontre. Ancêtres nobles. Tous parents, tous différents.

PROPOSÉ PAR PIERRE CLAVEL, ARRIÈRE-PETIT-FILS D'ELISA MAZAUDIERT

A Partir des sites des Archives départementales de Lozère, Ardèche et Haute-Loire (accessibles via l'internet), des arbres généalogiques dressés sur Geneanet par Jean-Noël Fouilhoux, René Hugon et votre serviteur, d'une étude de la famille DANCETTE, par Gabrielle Denand (1), de récentes balades dans ce lieu bucolique où vécut une partie de nos ancêtres, nous vous invitons à une petite rétrospective.



Portail de l'ancienne église, prieuré bénédictin simple, de St Clément (Pradelles-43-)

1 - Saint-Clément-sous-Pradelles.

Cette ancienne paroisse du diocèse de Viviers -province de Languedoc-, dotée d'un prieuré bénédictin simple (absence de communauté monastique) dépendant de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier-sur-Gazeille, via le prieuré de Langogne, puis commune de Haute-Loire jusqu'en 1832, est actuellement intégrée au terroir de Pradelles. Parmi ses huit hameaux, ceux du Mazigon, du Mazonric, puis de La Borie, abritèrent, au moins à partir du 17ème siècle, la famille DANCETTE, de qui descendent notamment Elisa MAZAUDIÈRE (1879-1955), épouse de François POLGE (1864-1934), et Marie-Louise Victoire MAZAUDIÈRE (1880-1952), épouse de Jean-Baptiste Auguste COUDEYRE (1869-1925).

Les Dancette, comme toutes les familles de l'époque, eurent de nombreux enfants qui essaimèrent dans divers hameaux de St Clément, dans des communes voisines et plus loin encore. A cet égard, les listes nominatives des recensements (consultables sur l'internet, pour la Haute-Loire) à partir de 1846, permettent de suivre l'évolution de la composition des maisons -où plusieurs générations vivaient sous le même toit-, les métiers exercés, la domesticité et les migrations...La plupart de ces ascendants furent de petits propriétaires cultivateurs, tout au long des 17ème, 18ème, 19ème et début 20ème siècles.

Saint-Clément-sous-Pradelles se laisse progressivement découvrir, le long du ruisseau torrentueux du Mazigon, qui se jette dans les gorges de l'Allier, après avoir léché les ruines du prieuré bénédictin (portail, enfeu, fontaine, terrasses) et traversé formations granitiques, gneissiques et basaltiques (avec cavité souterraine).

2 - La notion d'IMPLEXE

Si le nombre théorique de nos ancêtres double à chaque génération ascendante (selon la suite géométrique : deux parents, quatre grands-parents, huit arrière-grands-parents, seize, trente-deux etc.), en réalité par le jeu de mariages plus ou moins consanguins, leur nombre réel est inférieur au nombre théorique. C'est ce que l'on appelle le phénomène d'implexe. Dans nos calculs, nous retenons une durée de 30 ans, pour une génération.

Théoriquement, à la dixième génération ascendante d'un individu né en 2014 -on se trouve à la fin du règne de Louis XIV, en 1714- celui-ci devrait compter 1024 ancêtres directs, et à la 40e génération, en 814, à la fin du règne de Charlemagne, 1099 milliards d'aïeux. Ce nombre est évidemment irréaliste, si l'on considère que la population française s'élevait à 9 millions d'habitants, autour du 9e siècle. Si l'on fait le calcul en génération descendante, la démonstration est encore plus flagrante, puisqu'un couple de 814 aurait théoriquement donné, en 2014, à raison de deux enfants fertiles par génération, de l'ordre de 550 milliards de descendants, soit 100 fois la population mondiale actuelle !

Ce phénomène d'implexe et la science statistique permettent aussi de comprendre pourquoi tous les habitants de l'empire de Charlemagne -nobles ou roturiers - ayant eu une descendance jusqu'à nos jours, sont les ancêtres de nos contemporains européens -France, Benelux, Allemagne- (3). Autrement dit, nous avons tous du « sang bleu » dans les veines, qu'une recherche en généalogie ascendante cognatique nous permet parfois de retrouver. Et comme l'écrivait LA BRUYÈRE, « nous descendons tous d'un roi et d'un pendu. »

Revenons maintenant à Elisa et Marie-Louise MAZAUDIER. Elles sont les filles du couple Marius MAZAUDIER (1855-1935) X Elisabeth HUGON (1851- 1921).

Marius et Elisabeth ont eu chacun deux parents, quatre grands - parents, huit arrière- grands -parents, soit au total seize bisaïeuls, repérés dans les registres d'état civil ou paroissiaux, jusqu' à l'orée du 18ème siècle. Au-delà, les registres sont lacunaires, et à ce jour, il est impossible de trouver les trente-deux trisaïeuls de chacun des époux. Cependant, l'on peut affirmer, d'après les actes, que Marius et Elisabeth ont eu chacun moins de seize trisaïeuls différents, car ils en eurent au moins deux en commun, Vincens DANCETTE (Le Mazonric de St Clément s/s Pradelles 1714-Le Mazonric 1783) et son épouse Marie HUGON (Champ Blazère de Lespéron 1712-Le Mazonric 1782). Autrement dit, Marius et Elisabeth, qui se sont mariés à Pradelles en 1878, étaient « cousins issus d'issus de germains », ou cousins au quatrième degré, selon le droit canon de l'Eglise catholique. sur la rangée supérieure, le couple Vincens DANCETTE X Marie HUGON apparaît comme ancêtre de chacun des deux conjoints de 1878.

3 - Code de droit canonique.

Comment nos ancêtres se sont-ils rencontrés ? Rappelons que selon le Code de droit canonique (article 1091), encore en vigueur au sein de l'Eglise catholique, un tel mariage religieux entre cousins du quatrième degré est invalide, sauf dispense de l'évêque du lieu.

Reste à vérifier auprès des archives diocésaines du Puy- en-Velay, si nos deux tourtereaux ont bénéficié de cette dispense. Si ce n'est pas le cas, leur mariage religieux doit être considéré comme invalide. Question subsidiaire : si ledit mariage est invalide, les mariages religieux ultérieurs de leurs nombreux descendants sont-ils frappés

d'invalidité ? Plus sérieusement, peut-on avoir une idée, 140 ans plus tard, de la façon dont se sont rencontrés Marius et Elisabeth ?

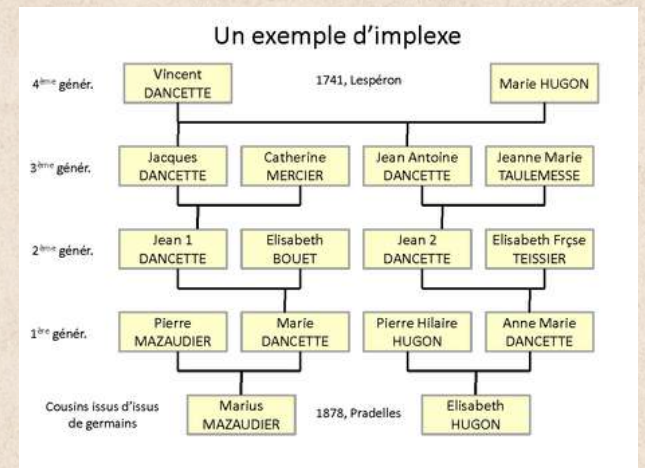
Eh bien oui, si nous lisons attentivement les listes nominatives des recensements de Pradelles en 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872, 1876. Elisabeth Hugon est née dans le hameau de La Borie, le 15 mai 1851, la septième d'une famille de neuf enfants. Son père (Pierre) Hilaire HUGON est propriétaire cultivateur. Sa mère, Anne-Marie DANCETTE, ménagère. Dans la maison n° 2 du hameau, -en 1846, vivent dix personnes, dont la mère et un frère du chef de famille, ainsi qu'une vachère et un porcher. En 1851, toujours dix personnes, dont une servante -mais plus de vacher ni de porcher- et Elisabeth, âgée d'un mois, lors du recensement. En 1856, encore dix personnes, aucun domestique, mais un enfant marié et ses premiers rejetons, et bien entendu, Elisabeth, 5 ans. En 1861, neuf personnes dont Elisabeth, 10 ans. La mère de famille est décédée en 1858. En 1866, huit personnes dont Elisabeth, 15 ans. En 1872, sept personnes dont Elisabeth, 20 ans. En 1876, huit personnes. Elisabeth a quitté la maison. Cette même année, dans la maison n° 4 du hameau, occupée par Vincent Dancette, cultivateur fermier, frère d'Anne-Marie, apparaît un domestique, Marius MAZAUDIER, 21 ans, né à Lespéron (Ardèche). En 1866, à l'âge de onze ans, il avait été recensé comme berger, au Mazonric, chez un autre frère d'Anne-Marie...

Par ailleurs, l'état civil nous apprend que : en 1873, Elisabeth Hugon donne naissance, au Puy-en-Velay, à un fils né de père (provisoirement) inconnu, Marius -Auguste Hugon. En 1878, Elisabeth Hugon se marie à Marius Mazaudier, 23 ans, né à Lespéron, le 31 décembre 1855. En 1879 et 1880, naîtront Elisa, puis Marie-Louise, et l'histoire continue !

Sur un arbre généalogique classique, il figurerait deux fois, comme ancêtres de Marius et comme ancêtres d' Elisabeth. Ce couple a engendré 2 enfants Jacques et Jean Antoine (visibles sur la 2e rangée), lesquels une fois mariés, ont engendré un Jean DANCETTE d'un côté (1778-1861), un Jean DANCETTE, de l'autre (1785-1864) - des cousins germains -.

- ces cousins germains ont donné naissance, d'un côté à Marie DANCETTE (1819-1867), de l'autre à Anne Marie DANCETTE (1819-1858), des cousines issues de germains, visibles sur la 3e rangée.

- ces cousines ont engendré, l'une Marius MAZAUDIER, l'autre Elisabeth HUGON, qui étaient donc cousins issus d'issus de germains et se sont mariés en 1878. CQFD.



L'extrait de l'arbre généalogique d'Elisa Mazaudier illustre la situation

4- Des ancêtres « DANCETTE » nobles ?

Les éléments qui suivent sont empruntés à la passionnante recherche de Gabrielle Denand, publiée par le CGHAV, en 2005. Revenons au couple Vincens DANCETTE X Marie HUGON mentionné au chapitre 2. Le mari est l'un des fils de Louis DANCETTE et Marie JOUVE, mariés en 1713 et un petit-fils d'autre Louis DANCETTE et de Marie d'HERAIL mariés en 1676. « Louis DANCETTE descendait de la famille noble d'ANCETTE, seigneurs d'Ancette de Saint-Symphorien dont nous trouvons la trace depuis 1418. Il épousa le 14 janvier 1676 Marie d'Hérail, descendante de la famille noble des Hérail de Saint-Clément-sous -Pradelles. Cette famille d'Hérail habita successivement Le Mazigon (Mashugon) puis le Maselric (Mas Henri). A partir de 1600 environ, la seigneurie d'Ancette appartient à Claudine d'Ancette, épouse de Claude de La Motte, les autres membres de cette famille Dancette perdent peu à peu leur qualification de nobles et leur niveau social a bien baissé. Quant aux d'Hérail, la situation ne semble pas meilleure. Louis Dancette apportait à Marie d'Hérail une simple dot de 800 livres qui devait servir à payer les dettes de la famille de son épouse... Pour la capitation de 1695, Louis Dancette, qualifié de bourgeois de Mazelric et de ménager, paye 6 livres et 5 sols (le plus gros montant du hameau). Il déclare un berger et un valet. A partir du 18e siècle, la situation sociale de la famille Dancette se dégrada... Peu à peu, nous ne trouvons plus d'alliances avec des bourgeois de Pradelles, leurs enfants sont cultivateurs et beaucoup d'entre eux sont illettrés. »

4-1 Ascendance de Louis DANCETTE

Par les registres notariaux, il apparaît que Louis Dancette est né à Châteauneuf-de-Randon, de l'union, en 1630, de Jacques Dancette et Catherine DAUDE. Dans le contrat de mariage, Jacques est qualifié de noble, fils de Baltazard Dancette, seigneur d'Ancette, habitant au lieu d'Ancette, paroisse de Saint-Symphorien. Jacques étant orphelin, c'est Claude de La Motte qui lui verse 400 livres, au nom de son épouse Claudine Dancette. Comment cette dernière était-elle devenue propriétaire des terres et du château d'Ancette ? Aucun document ne le mentionne. Elle pourrait être la descendante d'un seigneur d'Ancette qui n'aurait pas eu d'héritier mâle. En remontant dans le temps, on trouve en 1305, la première mention d'un Guillaume d'Ancette, chargé par Guérin d'Apchier, de la juridiction de la Villate. En 1428, Raymond d'Ancette et Jeanne d'Aurelhe réactualisent les censives qui leur sont dues. Les Dancette s'allieront avec les principales familles nobles de la région : Soulages, Agulhac, Chalderac, Chastel de Condres, Boucharenc, Amblard, Montbrison, Vissac, Hérail...

4-2 Ascendance de Marie d'HERAIL

Marie d'Hérail habitait au Mazonric. Elle était la fille aînée de feu noble Jean d'Hérail, sieur de Villate et de demoiselle Marguerite de Fontaine, de Mazelrich. Ses grands -parents paternels seraient Vidal d'Hérail et Clauda du Mallet. En 1645, elle reçoit par testament de son père, la totalité de son héritage, essentiellement des biens fonciers. D'après l'armorial du Vivarais, la famille d'Hérail, connue depuis l'an 1100, viendrait du diocèse d'Uzès. La branche du Mazonric et du Mazigon est alliée aux Tartas, Villate, Hilaire, Bompard, Rodier, La Tour, Belvezet, Brugeron, du Mallet...

En manière de conclusion, nous nous appuyons sur l'ouvrage de la philosophe Chantal Jaquet (4) « Les transclasses ou la non-reproduction », pour déconstruire la fascination nobiliaire. L'auteure rappelle l'apostrophe de Blaise PASCAL à un duc dans son Premier discours sur la condition des grands : « tout le titre par lequel vous possédez votre bien n'est pas un titre de nature, mais d'un établissement humain. Un autre tour d'imagination dans ceux qui ont fait les lois vous aurait rendu pauvre ; et ce n'est que la rencontre du hasard qui vous a fait naître, avec la fantaisie des lois favorables à votre égard, qui vous met en possession de tous ces biens ». Alors qu'en est-il des descendants du duc ? « Votre âme et votre corps, nous dit Pascal, sont indifférents à l'état de batelier ou celui de duc et il n'y a nul lien naturel qui les attache à une condition plutôt qu'à une autre ». Ainsi, sommes - nous métissés (5) « tous parents, tous différents » pour reprendre le titre de la célèbre exposition du Musée de l'Homme à Paris (1993) et en remontant dans le temps, que nous soyons duc ou batelier, nos ancêtres communs d'il y a 400 milliards d'années (MA) étaient des poissons, de 40 MA, des sortes de lémuriens, de 7 MA, des hominidés qui donneront les gorilles, les chimpanzés, les bonobos, les australopithèques et Homo sapiens sapiens...

Alors en remontant dans nos arbres, n'oublions pas nos cousins !

SOURCES

Archives départementales de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Registres paroissiaux et d'état civil en ligne. Registres notariés en salle.

(1) DENAND Gabrielle, Etude des familles DANCETTE de Saint-Symphorien et d'HERAIL du Mazigon et de Mazelric de Saint-Clément-sous -Pradelles, in revue A moi Auvergne ! nos 112, 113 et 114 du Cercle Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay (CGHAV), 2005.

1. Cet exemple de l'empire de Charlemagne peut être complété par ceux d'empires africains, chinois, maliens ou autres : si 70% de franco-belgo-allemands « de souche » descendent de Charlemagne, 70% de Maliens « de souche » descendent de Soundiata Keita et 70 % de Chinois « de souche », de Kubilai Khan.

2. JAQUET Chantal, Les transclasses ou la non-reproduction, PUF, 2014 (5) Notre métissage généralisé s'explique par l'ampleur des mouvements de populations intra et extra- européens au fil des premiers siècles de notre ère et ce jusqu'à nos jours.

3. C'est ainsi que l'on note une dizaine d'incursions en Gévaudan, en mille ans, de la guerre des Gaules (1er siècle avant JC) aux Hongrois (10e siècle), en passant par les Francs saliens, les Burgondes, les Wisigoths, les Arabes...

Portrait

LE SAVIEZ-VOUS ?



Quand on rencontre Pierrick Chauvet, on fait la connaissance d'un jeune homme de 22 ans, originaire de Rieutort-de-Randon, très attaché à son territoire. Après un bac scientifique et deux années de prépa, il choisit finalement de suivre sa passion en se tournant vers des études d'Histoire à Lyon.

Aujourd'hui en master « Mondes médiévaux », il travaille sur la Lozère, et plus précisément sur la féodalité en Gévaudan à travers la baronnie de Randon. Un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

Sa passion pour le passé remonte à ses 13 ans, lorsqu'il découvre la généalogie avec son père. Depuis, il n'a jamais arrêté.

Il s'investit aussi dans des associations comme le CLG48 et l'UGOH, où il s'occupe des publications sur les réseaux sociaux.

Et parce que pour lui l'histoire doit aussi se vivre, il participe depuis plusieurs années à une troupe de reconstitution viking. L'été, on peut également le retrouver au musée archéologique de Javols, où il propose des visites aux curieux.



Les archives de la population de plus en plus accessibles en ligne

Bonne nouvelle pour les passionnés d'histoire et de généalogie : de nombreux services d'archives départementales et communales ont entrepris de numériser leurs documents liés aux recensements de la population, et de les mettre en ligne lorsque cela est possible.

Une avancée majeure qui facilite considérablement l'accès à ces sources précieuses.

Une grande partie des données couvrant la période de 1836 à 1936 est désormais consultable via une recherche nominative sur la base de noms de FranceArchives. Cette mise à disposition a été rendue possible grâce au projet SocFace, qui a permis d'intégrer ces informations dans une base de données en ligne.

Ces ressources offrent un outil particulièrement utile pour retracer des parcours individuels ou mieux comprendre l'évolution de la société française sur un siècle. Les utilisateurs peuvent également accéder à une liste des recensements de population numérisés afin d'orienter leurs recherches.

Toutefois, la consultation de ces documents reste encadrée. Elle est notamment régie par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 relative au secret statistique, qui fixe des règles précises pour protéger les données personnelles.

Pour connaître en détail les conditions d'accès et d'utilisation, il est recommandé de consulter la plateforme @docs, qui centralise les informations pratiques liées à ces archives désormais accessibles au plus grand nombre.

Agenda

RETENEZ DÈS À PRÉSENT LA DATE !

LE SAMEDI 6 JUIN 2026 À CARCASSONNE



Prochainement, le programme tant attendu du colloque sera dévoilé. Comme chaque année, cet événement s'annonce exceptionnel, riche en découvertes, en échanges et en moments inspirants. Conférences, interventions de spécialistes, et rencontres viendront rythmer cette édition, pensée pour captiver et satisfaire tous les visiteurs. Restez à l'écoute : nous vous réservons un programme à la hauteur de vos attentes !

Cet espace a été créé spécialement pour vous afin d'accueillir et de diffuser toutes les informations concernant les événements que vous organisez.

C'est un lieu d'échange et de visibilité qui vous est entièrement dédié. Vous pouvez y partager vos actualités, annoncer vos rendez-vous, et faire connaître vos projets au plus grand nombre.

N'hésitez pas à l'utiliser librement : il est là pour vous, alors servez-vous-en pleinement pour informer et valoriser vos activités auprès des passionnés de généalogie de nos associations.



Envoyez vos publications à : mbiau@ugoh.fr

Bonnes adresses

à découvrir ...

SI VOUS TROUVEZ UNE BONNE ADRESSE, N'HÉSITEZ PAS À LA PARTAGER AVEC NOUS !

SUR " MÉMOIRE DES HOMMES " :

Registres de contrôle de troupes de l'Ancien Régime :

Ces revues, régimentaires ou géographiques, permettent de retrouver un ancêtre selon son régiment d'appartenance ou sa zone géographique de naissance.

-----> <https://www.memoiredeshommes.defense.gouv.fr/recrutement-parcours-individuels/registres-denrolement-et-matricules/creation-de-revues-numeriques-a-partir-des-registres-de-lancien-regime>

Mise à jour de la base sépulture de guerre

La base dédiée aux sépultures de guerre a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour, plus de 686 856 noms sont désormais accessibles. La recherche multicritères vous permettra de préciser votre recherche et de naviguer plus aisément au sein de cette base.

-----> <https://www.memoiredeshommes.defense.gouv.fr/conflits-et-operations-2/sepultures-deguerre/faire-une-recherche>